



HAL
open science

LA PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE D'UNE COMMUNE : L'EXEMPLE D'UNE VILLE MOYENNE : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LA PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE D'UNE COMMUNE : L'EXEMPLE D'UNE VILLE MOYENNE : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Cahiers du CREPIF (Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Île-de-France), 1991, pp.46-50. halshs-01308426

HAL Id: halshs-01308426

<https://shs.hal.science/halshs-01308426>

Submitted on 27 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE D'UNE COMMUNE : L'EXEMPLE D'UNE VILLE MOYENNE ; SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PAR GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE

Les expériences de participation des citoyens à la vie communale sont de plus en plus nombreuses. Il apparaît davantage intéressant d'en livrer des exemples concrets plutôt que de vouloir définir a priori une théorie de la participation. Une ville moyenne de la région Ile-de-France, Saint-Germain-en-Laye, fournit de bons exemples parce que la volonté de participation y est déjà ancienne (1) : elle s'est, en effet, traduite dans les faits dès 1977, notamment avec l'instauration de comités de quartier. Nous examinerons d'abord leur mise en place, puis leurs résultats avant de présenter la réforme de 1989 et les réflexions pour l'avenir.

1. La création de comités de quartier en 1977

En 1977, la perspective de comités de quartier est encore, en France, une idée qui soulève de l'inquiétude chez beaucoup d'élus. Certes, quelques associations, tels les Groupes d'action municipale, essaient de susciter des actions dans ce sens. Mais l'idée de créer des comités de quartiers apparaît d'inspiration autogestionnaire et les nouvelles données économiques consécutives aux chocs pétroliers vont balayer cette inspiration. Beaucoup d'élus craignent qu'elle conduise les gens à se mêler de tout. On peut dire que cette idée « sent le soufre ». Élu maire de Saint-Germain-en-Laye en 1977, Michel Péricard décide cependant de la mettre en œuvre, ce qui le conduit à définir les contours avant de mettre en place les comités.

1.1. Définition des contours

Cette définition commence d'abord par la nécessité de préciser des espaces géographiques et des modes de fonctionnement.

1.1.1. Division de la ville en quartiers

Compte tenu des réalités de la géographie physique et humaine de la commune, de l'occupation du sol, la ville est divisée en onze quartiers naturels, la moyenne d'habitants étant de 3 600 puisque la ville a environ 40 000 habitants.

(1) Je remercie tout particulièrement Michel Péricard, Député-Maire de Saint-Germain-en-Laye, qui a bien voulu éclairer et compléter certains points de cet exposé.

1.1.2. Missions données aux comités

La première précision consiste à définir le comité de quartier comme un organe de consultation, non comme un organe de décision puisque ce dernier est le conseil municipal démocratiquement élu.

Six missions sont définies :

- 1) Assurer des liaisons avec les habitants du quartier.
- 2) Recueillir leurs demandes, remarques et suggestions.
- 3) Les informer des actions de la municipalité sur leur quartier ou sur la ville si elles sont de nature à les intéresser.
- 4) Donner leurs avis sur les projets qui leur sont soumis.
- 5) Entendre les élus responsables sur des sujets intéressant le quartier.
- 6) Prendre des initiatives, dans le cadre de la réglementation, susceptibles d'apporter des améliorations.

1.1.3. Composition des comités

Tout habitant peut demander à faire partie du comité de son quartier. Toutes les demandes sont acceptées sans tenir compte, par exemple, des tendances politiques. Il est prévu, au cas où le nombre de volontaires serait trop nombreux, un tirage au sort. Mais, dans la pratique, l'utilisation de cette précaution n'a pas été nécessaire.

1.1.4. Désignation du Président

Le Président est un conseiller municipal, habitant du quartier, désigné par le Maire.

1.2. La mise en place

Celle-ci se fait en trois étapes complémentaires : une étape juridique, l'étape du recrutement, et celle du démarrage.

1.2.1 Étape juridique

Une délibération du conseil municipal décide de la création de comités de quartier. Puis ceux-ci feront l'objet d'arrêtés du Maire nommant les personnes faisant partie des onze comités suite aux demandes formulées.

1.2.2. Appel à la participation

Il est véhiculé par la presse locale et le bouche à oreille. Chaque habitant intéressé doit simplement formuler une demande auprès du Maire. C'est le décret évoqué ci-dessus qui fixe l'acceptation (systématique) des demandes.

1.2.3. Installation générale

Une réunion générale de tous les membres des comités est organisée afin de bien préciser leur rôle. Il ne consiste pas à défendre le point

de vue de leur logement ou seulement de leur rue, car dans ce cas, chacun, par exemple, demanderait un gendarme couché devant son logement. Il consiste à représenter les intérêts d'un quartier dans son ensemble.

2. Les résultats de douze ans de fonctionnement :

Les résultats se mesurent à trois niveaux : à celui des aménagements, de la communication, et du fonctionnement, mais il y a aussi des résultats indirects.

2.1. L'Aménagement

De nombreux aménagements de la ville sont le fruit de suggestions de comités de quartiers : élargissements de trottoirs, protection des piétons, mobilier urbain, réalisation de bateaux, pose de ralentisseurs, choix du stationnement alterné dans certaines rues, choix des emplacements de conteneurs à verre, mise en place de plans de quartiers, revêtement de rues et de trottoirs, ...

La prise en compte du point de vue des comités de quartier a conduit à modifier, parfois à annuler, des projets d'aménagement déjà largement avancés.

2.2. L'Information

Les comités de quartiers sont un moyen très important d'informer les habitants des travaux en cours : pose du câble, conduite d'eau, ravalement, rénovation de l'éclairage, permis de construire importants, parking, constructions ou réhabilitations d'écoles, rénovation de conduites de gaz, du circuit de l'électricité, etc.

2.3. Le Fonctionnement

Il s'est déroulé sans difficulté, malgré les différences de tempérament ou de caractère des participants. Les frontières des comités n'ont pas été modifiées, ce qui montre qu'elles correspondaient à une réalité.

Le renouvellement des membres s'est fait naturellement. Des habitants changeant de quartier ont changé de comité. Des habitants quittant la ville ont quitté les comités. D'autres habitants ont demandé à rejoindre les comités.

2.4. Résultats indirects

Ils sont très importants mais difficiles à mesurer. Lieux de rencontre, les comités ont permis à des habitants d'un même quartier de mieux se connaître, ce qui a permis d'améliorer la convivialité et de développer les solidarités de voisinage.

Le bilan de ces résultats conduit à chercher de meilleures réponses, d'où une réforme en 1989.

3. La réforme de 1989 et l'avenir possible

L'objectif de cette réforme est de diminuer la tutelle et de développer davantage la participation.

3.1. Diminuer la tutelle

Afin de donner une plus grande autonomie aux comités, le maire a décidé en 1989, au début de son troisième mandat, que les Présidents des comités, toujours nommés par lui, ne seraient plus les conseillers municipaux.

Chaque comité a désormais un Président non membre du conseil municipal et un Vice-Président qui est un membre de ce conseil habitant le quartier.

Comme auparavant, un conseiller municipal est chargé tout spécialement de suivre les travaux des comités. Le Premier Maire-Adjoint et le Maire-Adjoint chargé des travaux assistent très souvent aux réunions des comités pour répondre aux questions et informer des aménagements en cours.

3.2. Un travail plus approfondi, mais des questions difficiles

Les comités de quartiers sont davantage appelés à examiner les grandes données d'aménagement, comme par exemple la révision du POS.

Mais leurs travaux se heurtent à deux problèmes qui reviennent dans chaque réunion et pour lesquels la municipalité ne peut apporter des réponses parfaites : la sécurité et la propreté.

La sécurité dépend en effet très largement du pouvoir central et d'un contexte général qui ne lui est guère favorable.

La propreté dépend largement du comportement individuel des citoyens, trop de propriétaires de chiens oubliant « le caniveau ».

Il ne faut pas cacher que ces deux questions épineuses peuvent parfois susciter des insatisfactions.

3.3. Une piste de réflexion

Aller plus loin consisterait à accorder un budget à chaque comité, ce qui pose notamment deux questions de principe.

Le budget de chaque comité devrait-il être fixé en proportion du nombre d'habitants, de la superficie du quartier ou de l'intensité des problèmes d'aménagement constatée dans le quartier ?

Quelles affectations faudrait-il autoriser à ce budget ? des dépenses d'aménagement ? des réalisations culturelles ? l'organisation de fêtes ?...

*
* *

De cette expérience d'une ville moyenne de l'Ile-de-France, il résulte que la participation n'est pas un vain mot et qu'elle peut être un vécu qui bénéficie à l'ensemble de la population d'une commune. Elle peut, bien entendu, provoquer parfois des tensions car il n'y a pas de rapports humains sans risque de tension, mais elle est un instrument d'éducation des habitants à une meilleure prise de conscience de leur rôle de citoyen dans la cité (2).

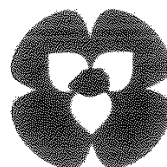
(2) Pour être complet, précisons que Gérard-François Dumont a prolongé cette étude de la participation en examinant l'urbanisme ainsi que l'exemple de l'autoroute A. 14, mais le développement de ces deux thèmes aurait été trop long, compte tenu de la place qui lui était impartie dans ce *Cahier*.

juin 1991

n° 35



Cahiers
du
C.R.E.P.I.F



CENTRE DE RECHERCHES
ET D'ÉTUDES
SUR PARIS ET L'ILE-DE-FRANCE